

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 20 juin 2024

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 15 juin 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents participants au vote : 11

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Ludovic PROISY

Brigitte MAINGUET

Charline DECARNIN

Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER

Marie-Claire NAESSENS

Fabrice VAN BELLE

Théo VANENGELANDT

Christelle DELEPLACE

Éric TIRLEMONT

Yves MARTIN

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS

Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN

Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240620\_09  
GARDERIES PÉRISCOLAIRES 2024/2025

M. Le Maire RAPPELLE aux membres du Conseil Municipal que :

A. GARDERIE PENDANT LES PERIODES SCOLAIRES

La garderie périscolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30. Les enfants fréquentant la garderie du soir bénéficient d'un goûter.

Les tarifs de la garderie périscolaire doivent respecter les termes de la convention LEA et les tranches de 1 à 5 bénéficient de l'aide du CCAS.

Il PROPOSE les grilles tarifaires suivantes à compter de la rentrée de septembre 2024 et ce pour la période scolaire 2024/2025 :

GARDERIE DU MATIN / PERIODE SCOLAIRE		
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2024/2025	
	Tarifs	Surcoût pour les extérieurs**
<b>Tranche 1</b> (0 € à 369 €)	0,63 €   0,35 €*	+1,12 €   1,47 €
<b>Tranche 2</b> (de 370 € à 499 €)	1,03 €   0,62 €*	+0,85 €   1,47 €
<b>Tranche 3</b> (de 500 € à 600 €)	1,18 €   0,83 €*	+0,64 €   1,47 €
<b>Tranche 4</b> (de 601 € à 700 €)	1,03 €   0,83 €*	+0,64 €   1,47 €
<b>Tranche 5</b> (de 701 € à 736 €)	1,26 €   1,00 €*	+0,47 €   1,47 €
<b>Tranche 6</b> (de 737 € à 900 €)	1,32 €	+0,15 €   1,47 €
<b>Tranche 7</b> (de 901 € à 1143 €)	1,40 €	+0,07 €   1,47 €
<b>Tranche 8</b> (> à 1144€)	1,47 €	+0,00 €   1,47 €

GARDERIE DU SOIR / PERIODE SCOLAIRE		
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2024/2025	
	Tarifs	Surcoût pour les extérieurs**
<b>Tranche 1</b> (0 € à 369 €)	0,91 €   0,50 €*	+1,40 €   1,90 €
<b>Tranche 2</b> (de 370 € à 499 €)	1,50 €   0,90 €*	+1,00 €   1,90 €
<b>Tranche 3</b> (de 500 € à 600 €)	1,71 €   1,20 €*	+0,55 €   1,90 €
<b>Tranche 4</b> (de 601 € à 700 €)	1,50 €   1,20 €*	+0,70 €   1,90 €
<b>Tranche 5</b> (de 701 € à 736 €)	1,65 €   1,32 €*	+0,58 €   1,90 €
<b>Tranche 6</b> (de 737 € à 900 €)	1,70 €	+0,20 €   1,90 €
<b>Tranche 7</b> (de 901 € à 1143 €)	1,80 €	+0,10 €   1,90 €
<b>Tranche 8</b> (> à 1144€)	1,90 €	+0,00 €   1,90 €

## B. GARDERIE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La garderie lors des vacances scolaires fonctionne :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30 selon les mêmes conditions que les garderies pendant les périodes scolaires.

Les enfants fréquentant la garderie du soir bénéficient d'un goûter.

Les tarifs de la garderie pendant les vacances scolaires doivent respecter les termes de la convention LEA et les tranches de 1 à 5 bénéficient de l'aide du CCAS.

Il PROPOSE les grilles tarifaires suivantes pour la période des vacances scolaires 2024/2025 soit Toussaint 2024, Hiver 2025, Printemps 2025 et été 2025 (*pas de garderie lors des vacances de Noël*) :

GARDERIE DU MATIN / VACANCES SCOLAIRE - ALSH		
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2024	
	Tarifs	Surcoût pour les extérieurs**
Tranche 1 (0 € à 369 €)	0,69 €   0,38 €*	+1,09 €   1,47 €
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	1,13 €   0,68 €*	+0,79 €   1,47 €
Tranche 3 (de 500 € à 600 €)	1,28 €   0,90 €*	+0,57 €   1,47 €
Tranche 4 (de 601 € à 700 €)	1,12 €   0,90 €*	+0,57 €   1,47 €
Tranche 5 (de 701 € à 736 €)	1,27 €   1,02 €*	+0,45 €   1,47 €
Tranche 6 (de 737 € à 900 €)	1,32 €	+0,15 €   1,47 €
Tranche 7 (de 901 € à 1143 €)	1,40 €	+0,07 €   1,47 €
Tranche 8 (> à 1144€)	1,47 €	+0,00 €   1,47 €

GARDERIE DU SOIR / VACANCES SCOLAIRE - ALSH		
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2024/2025	
	Tarifs	Surcoût pour les extérieurs**
Tranche 1 (0 € à 369 €)	0,69 €   0,38 €*	+1,52 €   1,90 €
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	1,13 €   0,68 €*	+1,22 €   1,90 €
Tranche 3 (de 500 € à 600 €)	1,28 €   0,90 €*	+1,00 €   1,90 €
Tranche 4 (de 601 € à 700 €)	1,12 €   0,90 €*	+1,00 €   1,90 €
Tranche 5 (de 701 € à 736 €)	1,61 €   1,29 €*	+0,61 €   1,90 €
Tranche 6 (de 737 € à 900 €)	1,70 €	+0,20 €   1,90 €
Tranche 7 (de 901 € à 1143 €)	1,80 €	+0,10 €   1,90 €
Tranche 8 (> à 1144€)	1,90 €	+0,00 €   1,90 €

### CONDITIONS POUR TOUTES GARDERIES PERISCOLAIRES / ALSH

#### LES TRANCHES 1, 2, 3, 4 et 5

\* Les tarifs de la tranche 1, 2, 3, 4 et 5 ont été établis suivant un quotient familial bénéficiant d'une aide automatique du CCAS de Vendeville : tranche 1 : -45%, tranche 2 : -40%, tranche 3 : -30%, tranche 4 : -20% et tranche 5 : -20%.

Les tranches de 1 à 4 bénéficient de la convention CAF - LEA

#### LES EXTERIEURS

Les extérieurs peuvent bénéficier des tarifs au Quotient familial + aides du CCAS + surcoût pour les extérieurs. Toutefois, il existe une priorité concernant les inscriptions dites « extérieures »

\*\* Sont considérés comme **extérieurs mais prioritaires aux activités périscolaires** de la commune de Vendeville :

- ✓ Les enfants scolarisés à Vendeville mais n'habitant pas la commune
- ✓ Les enfants en nourrice à Vendeville mais n'habitant pas la commune
- ✓ Les enfants dont l'un des parents travaille dans la commune mais n'habitant pas la commune
- ✓ Les enfants dont les grands-parents habitent la commune mais pas les parents.

\*\* Sont considérés comme **extérieurs mais non prioritaires aux activités périscolaires** de la commune de Vendeville et pouvant se trouver sur une liste d'attente lors de l'enregistrement de la demande, avant la confirmation ou non de l'inscription en fonction des places disponibles : Les enfants extérieurs à la commune de Vendeville et ne remplissant pas les conditions ci-dessus.

REMARQUE :

- Les enfants du personnel communal, les enfants des enseignants parents est gérant d'une société commerciale sur le sol de la commune de Vendeville bénéficieront du tarif basé sur le quotient familial uniquement sans le surcoût destiné aux extérieurs.
- Les enfants concernés par une garde alternée pourront bénéficier d'un aménagement d'inscription avec paiement calculé au prorata, sur présentation du jugement de garde.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240702-VDV20240620\_09-DE



**LES RETARDS LORS DES GARDERIES DU SOIR** (période scolaire, vacances scolaires et accueil du mercredi)

Après 18h et/ou 18h30 selon la garderie, en cas de retard exceptionnel, 5,00 € par ¼ d'heure de retard, seront réclamés aux parents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'approuver les tarifs 2024/2025 pour les garderies périscolaires**

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire



Ludovic PROISY